

**BANQUE OUEST AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT (BOAD)**

**POLITIQUE DE LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT EN MATIERE DE GENRE**

Mai 2012

Table des matières

	Page
SIGLES ET ACRONYMES	ii
INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
1.1. Le programme d'action internationale des années 1990	3
1.2. La question du genre en Afrique	3
1.3. La problématique et les priorités des Etats membres de l'UEMOA en matière de genre et développement	8
II. LES OBSTACLES A LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	11
III. LES FONDEMENTS LES PRINCIPES DIRECTEURS ET LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE GENRE	13
3.1. Fondements de la politique de la Banque	13
3.2. Le but	14
3.3. Les objectifs	14
3.4. Les principes directeurs	14
3.5. Les secteurs prioritaires	15
IV. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	16
4.1. Stratégie opérationnelle	16
4.2. Stratégie institutionnelle	20
4.3. Stratégie d'allocation des ressources financières	21
CONCLUSION	23
GLOSSAIRE DES TERMES ET CONCEPTS	24

SIGLES ET ACRONYMES

ACDI	:	Agence Canadienne de Développement International
APD	:	Aide Publique au Développement
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
CAD	:	Comité d'Aide au Développement
CEA	:	Commission Economique pour l'Afrique
CEDEAO	:	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIPD	:	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CNUED	:	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
FAT	:	Fonds d'Assistance Technique
FNUAP	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
GED	:	Genre Et Développement
ISDH	:	Indicateur Sexospécifique du Développement Humain
IFD	:	Intégration de la Femme dans le Développement
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OIT	:	Organisation internationale du Travail
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	:	Organisation des Nations Unies
PAS	:	Politique d'Ajustement Structurel
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
SCN	:	Système des Comptes Nationaux
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UNESCO	:	Fonds des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNIFEM	:	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
WILDAF	:	Women in Law and Development in Africa
ZEP	:	Zone d'Echanges Préférentiels

INTRODUCTION

1. La présente politique réaffirme l'engagement de la Banque à promouvoir la prise en compte des questions de genre comme moyen de favoriser la réduction de la pauvreté, le développement économique et l'égalité entre les femmes et les hommes dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle vise principalement l'égalité hommes-femmes¹ à titre d'objectif de développement plutôt que les femmes comme groupe cible. La réalisation de cet objectif exige de la Banque qu'elle examine l'ensemble de ses politiques, programmes et projets pour dégager les incidences qu'ils ont et pourraient avoir sur les femmes et les hommes.

2. La politique de la Banque en matière de genre est fondée sur le constat que l'Afrique en général et la zone UEMOA en particulier a des traits prononcés et spécifiques au plan du genre qui influent directement sur son développement économique et social. Elle prend en considération le programme d'action international, qui vise à réaliser un partenariat complet et égal entre les femmes et les hommes, condition sine qua non pour relever les défis auxquels fait face l'UEMOA.

3. Dans cette perspective plus large, la question de savoir comment convertir les questions de genre en politiques et interventions de développement, et en particulier comment cibler le plus efficacement et le plus équitablement les ressources financières et autres pour accroître la productivité des femmes et renforcer leur autonomie, est au cœur des politiques et des actions de développement entreprises par la Banque. On a laissé entendre que viser uniquement les femmes ne suffit pas et que l'élaboration de politiques et de plans de développement devrait prendre en considération les besoins à la fois des femmes et des hommes en même temps.

4. Le genre est devenu une question d'intervention de développement. En premier lieu, des disparités persistent entre les femmes et les hommes en dépit d'améliorations importantes au niveau du statut absolu de la femme et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la plupart des pays ouest africains. La plupart des femmes jouissent moins de droits sociaux, économiques et juridiques que les hommes et n'ont pas accès aux ressources de développement, aux prestations et ne participent pas à la prise de décisions à tous les niveaux de la société. Ensuite, les disparités entre les femmes et les hommes ont une incidence négative sur le développement. L'expérience a montré que la discrimination fondée sur le genre donne lieu à une plus faible croissance économique, à plus de pauvreté, à une gouvernance plus faible et à un niveau de vie plus bas. En revanche, l'amélioration des capacités des femmes dans le domaine de l'éducation donne lieu à des baisses de mortalité infantile, à un statut nutritionnel amélioré et exerce une influence marquée sur la réduction de la pauvreté. Les politiques doivent donc porter de façon

¹ Par égalité, on entend la jouissance des droits de la personne par les femmes et les hommes. Il s'agit là d'un principe universel, réaffirmé par la Déclaration de Vienne adoptée par 171 États à la Conférence mondiale sur les droits de la personne tenue en 1993. Ce principe a des aspects économiques, juridiques et politiques, à savoir par exemple les chances égales de participation à la prise de décision sur les fronts économique et politique; l'égalité de l'accès aux services de base, notamment l'éducation et la santé; l'égalité de la protection devant la loi; l'élimination de la discrimination fondée sur le genre et de la violence faite aux femmes; la rémunération égale pour travail égal et l'égalité des droits à tous les secteurs de la vie, à la fois publique et privée.

égale sur les besoins en matière de développement à la fois des femmes et des hommes et transformer les structures et les processus qui continuent d'alimenter l'inégalité.

5. La présente politique reflète également les principes pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, consensus mondial réalisé à travers plusieurs conférences mondiales, en particulier celles de Dakar et de Beijing, ainsi par de nombreuses recherches et de points de vue provenant de la sous-région. En outre, elle est conforme aux directives relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et le renforcement de l'autonomie des femmes dans la coopération du développement élaborées par le Comité d'Assistance au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

6. La politique en matière de genre est divisée en quatre chapitres. Le premier expose le contexte international, africain et régional ainsi que la justification de la prise en compte du genre dans le développement. Les obstacles à la mise en œuvre de mesures d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'UEMOA sont présentés au deuxième chapitre. Les fondements de la politique, les principes directeurs de la BOAD et les priorités de sa politique en matière de genre sont présentés dans le chapitre 3. Le chapitre 4 propose les stratégies de mise en œuvre de la politique genre par la Banque.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Le programme d'action internationale des années 1990

7. Un message très fort concernant la nécessité de prendre en compte les questions de genre et de renforcer l'autonomie des femmes dans toutes les interventions de développement a été lancé par toutes les conférences mondiales qui ont eu lieu dans les années 1990, notamment La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable (1992), la Conférence internationale sur la population et le développement (1994), le Sommet mondial sur le développement social (1995) et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995). Ces assemblées ont toutes souligné le rôle très important que les femmes jouent dans la voie de la réalisation du développement durable. La Conférence internationale sur la population et le développement, en particulier, a mis l'accent sur la nécessité de réaliser un partenariat entre les femmes et les hommes.

8. Au cours de la Cinquième conférence régionale sur les femmes tenue à Dakar (1994) et de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing (1995), les pouvoirs publics africains ont fortement insisté sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur le renforcement de l'autonomie des femmes, deux points considérés comme des conditions préalables à la création d'une société durable, juste et développée. Ils se sont engagés à «promouvoir la mise au point d'une politique active et visible de prise en compte des questions de genre dans toutes les politiques et les programmes de telle sorte qu'avant la prise de décisions, une analyse soit faite de l'incidence que ces décisions peuvent avoir sur les femmes et les hommes respectivement» (Programme d'action de Beijing, 1995).

1.2. La question du genre en Afrique³

9. L'inégalité entre les hommes et les femmes constitue l'un des défis les plus importants auxquels l'Afrique en général et la zone UEMOA en particulier fait face. Le faible taux de participation des femmes à la vie économique, sociale et politique des pays membres est un des traits socioéconomiques les plus marqués de l'Union.

10. Femme et la pauvreté : La féminisation de la pauvreté demeure un problème aigu. Selon les résultats des études de la Banque mondiale (2011), l'Afrique héberge le plus grand nombre de pauvres au monde, et la pauvreté y est de plus en plus le lot des femmes, un phénomène appelé féminisation de la pauvreté. Au Niger, on note une forte féminisation de la pauvreté (trois quarts des pauvres). Comme le fait ressortir la plate-forme d'action de Beijing, la situation de pauvreté dans laquelle se trouvent les femmes est directement liée à l'absence d'opportunités économiques, d'accès aux ressources économiques, notamment le crédit, la propriété et le droit d'héritier de la terre, l'absence d'accès à l'éducation et aux services de soutien (Plate-forme d'action de Beijing, 1996).

11. L'incidence des politiques d'ajustement structurel. Depuis la fin des années 1970,

³ On fait allusion ici à deux aspects de la question du genre en Afrique : un aspect quantitatif (nombres relatifs de femmes et d'hommes dans des secteurs donnés et un aspect qualitatif (connaissances, expériences, priorités, valeurs et perceptions à la fois des femmes et des hommes).

les politiques d'ajustement structurel ont été mises en œuvre avec pour objectif d'améliorer le bien-être économique et social des populations. Malheureusement, au début, ces politiques ne prenaient pas en compte les questions de genre, ce qui a donné lieu, dans certains cas spécifiques, à des fardeaux disproportionnés et à des conséquences graves pour les femmes. Toutefois, on ne peut pas prétendre que les politiques d'ajustement structurel ont eu la même incidence partout. Au Ghana, par exemple, les femmes qui faisaient du commerce en zone rurale ont tiré parti des politiques favorisant ce secteur. Dans d'autres pays, les hommes qui dominent dans le secteur structuré de l'économie ont perdu leurs emplois dans le secteur public, ce qui a eu pour effet de déplacer le pôle de soutien de famille et, partant, d'asseoir l'influence des femmes dans la prise de décision.

12. Femme et travail : Les inégalités entre les sexes demeurent une préoccupation sur le marché du travail en Afrique, même si l'on note des variations d'un pays à l'autre. Selon une étude de la Banque mondiale (*Gender Disparities in Africa's Labor*), il existe globalement un écart de 17 points entre le taux de participation à la population active des hommes et celui des femmes soit un pourcentage de 78,3% et 61 % respectivement. Ces données tiennent compte de la dimension genre dans la répartition de l'emploi, du chômage, de l'écart salarial, ainsi que l'impact éventuel du niveau d'études des individus concernés.

13. Pour l'Afrique subsaharienne dans son ensemble, le ratio emploi-population des femmes est inférieur de 25 % à celui des hommes, soit respectivement 53% et 78 %. Les données indiquent également que dans un certain nombre de pays africains, les femmes ont presque deux fois plus de chances que les hommes de se retrouver dans le secteur informel, et environ deux fois moins de chances d'obtenir un emploi formel que ce soit dans le secteur public ou privé. Les données sont rares au sujet de l'emploi dans le secteur informel, mais on estime que les femmes représentent environ 60 % de la population active dans ce secteur en Afrique. En Afrique subsaharienne, plus de 50% de femmes actives se trouvent dans le secteur informel (Banque mondiale, 2010). Un facteur qui limite la prise en compte de la contribution des femmes dans ce secteur tient à la nature du travail qu'elles font (surtout production de subsistance déterminante pour la survie du foyer). Dans une très grande mesure, ce travail n'est pas enregistré et n'est donc pas inclus dans le système des comptes nationaux.

14. Bien qu'élevé, l'écart salarial entre les hommes et les femmes varie grandement d'un pays à l'autre. Le ratio de revenu moyen hebdomadaire entre les femmes et les hommes va de 23 % au Burkina Faso à 79 % au Ghana. Par ailleurs, une segmentation par secteur d'activité montre que 70 % des femmes sont employées dans l'agriculture (contre 64 % d'hommes), 6 % dans de petites industries (contre 13 % d'hommes), et 23 % dans le secteur des services. Globalement, les femmes sont sous-représentées dans l'industrie et le secteur des services. (Banque mondiale, 2011).

15. Financement en faveur de l'égalité des sexes : Les organismes bilatéraux et multilatéraux ont assumé au fil des ans la responsabilité du financement du développement social. Le rapport de la septième Conférence régionale africaine sur les femmes montre que ces organismes ont soutenu avec ardeur les objectifs d'égalité des sexes. Cependant, tous les domaines recensés par le Programme d'action n'ont pas bénéficié du financement tant souhaité. Le rapport montre que

l'essentiel du financement concerne généralement la santé, la violence à l'égard des femmes, les mécanismes institutionnels et les droits fondamentaux des femmes. D'autres domaines tout aussi importants comme les médias, l'éducation et la formation des femmes reçoivent des financements moindres, le domaine critique de la petite-fille se distinguant même comme un monument tombé dans l'oubli (CEA, 2011).

16. Femme et santé : La femme africaine est 25 fois plus exposée à décéder lors de l'accouchement que l'européenne. Dans 28 pays d'Afrique, les jeunes filles continuent de subir des mutilations génitales. Pour une naissance sur 10, les mères ont entre 15 et 19 ans, et ces maternités précoces surviennent presque toujours dans les pays en développement (Rapport de suivi 2011 Banque Mondiale).

17. L'Afrique sub-saharienne a réussi à réduire de 17,4 pour cent entre 2001 et 2008, le nombre d'adultes et d'enfants nouvellement infectés par le VIH / SIDA, et l'accès aux médicaments antirétroviraux a été élargi dans de nombreux pays. Malgré les progrès accomplis dans la lutte contre l'épidémie du VIH/sida, globalement satisfaisants à l'échelle du continent, le taux de prévalence parmi les femmes est de 18,4 pour cent contre 12,8 pour cent chez les hommes. En effet, les femmes supportent le gros du fardeau du sida en Afrique, car en moyenne, trois femmes en sont atteintes pour deux hommes. Cela est dû au rôle des femmes dans la société ainsi qu'à leur vulnérabilité biologique à l'égard de l'infection par VIH. On observe des disparités comparables dans les taux d'infection entre les populations urbaines (15,9 pour cent) et rurales (9,2 pour cent) (PNUD Rapport OMD, 2011).

18. Femme et éducation : Bien que de récentes initiatives aient favorisé la scolarisation des filles, surtout au niveau primaire, les données montrent qu'en 2008, la parité entre garçons et filles n'avait pas encore été atteinte en Afrique (hors Afrique du Nord). Globalement, 91 filles étaient inscrites dans le primaire pour 100 garçons, et 84 filles étaient inscrites dans le secondaire pour 100 garçons.

19. Dans l'ensemble, la région subsaharienne continue d'enregistrer des progrès dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La parité entre les sexes dans l'enseignement primaire pourrait être atteinte dans la plupart des pays d'Afrique en 2015. Par exemple au Togo en réponse à un manque de fonds publics, des familles et des communautés se sont engagées directement dans l'administration des écoles. Dans la région la plus pauvre du pays (Savanes), la plupart des écoles sont financées entièrement par les ménages ruraux, qui ont pris en charge la construction de salles de classe et la rémunération des enseignements. C'est ainsi que le taux net de scolarisation togolais est passé de 67 pour cent en 1990 à 87 pour cent en 2008. Dans le même temps, le pays a amélioré l'indice de parité des sexes pour le porter à 0,95 dans le primaire. (PNUD Rapport OMD, 2011)

20. Femme et vie politique : Dans les parlements, un siège sur cinq seulement est occupé par une femme. En matière de représentation au parlement, le Rwanda est l'exception qui confirme la règle, vu que la moyenne en Afrique se situe autour de 18%. Seul un agenda inclusif en matière de genre peut permettre de faire du chemin vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il s'agit donc de donner libre cours au potentiel des femmes. (Banque mondiale, 2011).

21. Femme et aspects juridiques : Selon un nouveau rapport de la Banque mondiale et de l'IFC publié en septembre 2011, des obstacles légaux et réglementaires continuent de limiter la pleine participation des femmes à l'économie. L'Afrique compte le plus grand nombre de différences légales entre hommes et femmes. L'ignorance par les femmes des lois en vigueur, qui sont conçues pour les protéger, représente un autre obstacle au renforcement de leur autonomie. Les pays membres ont ratifié la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Toutefois, un grand nombre d'entre eux maintiennent toujours un système législatif double (droit coutumier et droit législatif) qui contient des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et les empêche d'avoir accès aux ressources de production et d'exercer un contrôle sur ces ressources.

22. Egalité des sexes et l'autonomisation des femmes : Peu de pays ont atteint la parité entre genres dans l'éducation secondaire et supérieure, et la plupart des pays n'ont qu'un tout petit nombre de femmes députés. Il faut aussi que la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes soient intégrées à d'autres OMD, tels que la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé maternelle et infantile, et la lutte contre les maladies majeures, qui toutes exigent une focalisation sur les femmes. Pour accélérer les progrès en matière de genre, il est indispensable d'instaurer des lois et des politiques prévoyant des dispositions à long terme pour autonomiser les femmes de tout âge, quelle que soit leur occupation.

23. Femme et conflits : La vague de conflits sociaux généralisés sur le continent dans les années 1990 a provoqué le déplacement massif des populations, empêchant ainsi le développement durable du capital humain. On estime qu'au cours de ces périodes, l'Afrique a produit un flux de 12 millions de réfugiés (plus de 40 % de l'ensemble des réfugiés au monde), dont 80 % sont des femmes et des enfants. Qui plus est, l'exode rural massif a donné lieu à une hausse des foyers dirigés par des femmes (FNUAP, 1999). La situation des pays de l'Afrique de l'Ouest était la plus dramatique.

24. Ces dernières années, l'Afrique a enregistré d'importants progrès dans la résolution de conflits et la consolidation de la paix dans des pays comme la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone et le Burundi.

25. Pourtant, l'Afrique continue de représenter un défi pour la construction de la paix. L'effondrement de certains Etats a laissé des institutions dysfonctionnelles dans de nombreux pays, en particulier dans des sous-régions où les Etats fragiles sont voisins les uns avec les autres.

26. Malgré toutes les avancées enregistrées sur ce front, force est de constater que les femmes et les filles représentent encore six sur dix des individus les plus pauvres de la planète, que les fillettes comptent pour les deux tiers de l'ensemble des enfants exclus du système scolaire et que les femmes sont encore et toujours systématiquement soumises à la violence, en temps de conflit armé comme dans l'intimité de leur foyer (PNUD, 2011).

27. La violence. Les femmes sont victimes d'actes de violence dans leurs relations avec les hommes, et beaucoup de cas de violence ne sont jamais déclarés (Programme d'action de Dakar, 1994). À la conférence de Beijing, les États

participants ont déclaré que la violence faite aux femmes empêche ces dernières de jouir des libertés et droits fondamentaux. On admet largement maintenant que la violence faite aux femmes est une question de société qui va au delà du cadre domestique. Non seulement nuit-elle à la santé des femmes, mais elle entraîne également des coûts sociaux, politiques et économiques dans la mesure où elle gêne l'aptitude des femmes à participer pleinement et également aux activités de développement.

28. Les transports. Compte tenu de la division du travail selon le genre, les femmes ouest africaines font quotidiennement face à d'énormes problèmes de transport. Des études menées dans diverses parties du continent montrent que les femmes passent trois fois plus de temps que les hommes dans des activités liées au transport. De plus, les femmes transportent en volume quatre fois plus que les hommes (Banque mondiale, 1999). Le fait de porter constamment de lourds fardeaux sur la tête représente pour les femmes un grand risque pour la santé et influe sur la mortalité maternelle.

29. La division du travail selon le genre : Même si les femmes et les hommes jouent des rôles économiques notables en Afrique de l'Ouest, le genre demeure un principe important qui détermine la division du travail. Les femmes et les hommes ne sont pas également représentés dans les différents secteurs de production. Dans la plupart des pays africains, les hommes perdent certains de leurs rôles traditionnels sans en assumer de nouveaux. Ainsi, de lourdes responsabilités tombent entièrement sur le dos des femmes qui doivent assumer de nouveaux rôles en plus des rôles traditionnels qui étaient les leurs. Cet état de choses a créé une situation où les heures de travail des femmes ont augmenté, alors que les heures consacrées par les hommes au bien-être de la famille ont baissé.

30. La culture : L'environnement culturel est un des facteurs qui ont influencé le taux de participation des femmes et des hommes à diverses activités et est différent selon la région. Dans la plupart des cas, on invoque la culture pour légitimer des disparités au plan de la situation, des valeurs et des rôles des femmes et des hommes (CEA, 1994). En Afrique subsaharienne, l'agriculture est une activité féminine intensive, et les femmes y sont responsables de la plus grande part de la production alimentaire. Les femmes jouent des rôles prépondérants au plan de la survie économique de la famille. Elles effectuent environ 90 % du travail lié au traitement des récoltes et à la fourniture de l'eau et du bois de chauffage domestiques, 90 % du binage et du sarclage avec des instruments primitifs; 80 % du travail lié à l'entreposage et au transport des aliments du champ au village; et 60 % de la récolte et de la mise en marché (Banque mondiale). En dépit de cette importante contribution, la plupart des femmes n'ont pas accès aux facilités de crédit, et dans certains cas la permission du mari est exigée pour en obtenir. Sur la foi de données estimatives, les femmes en Afrique reçoivent moins de 10 % du crédit octroyé aux exploitants de petites unités agricoles et 1 % de l'ensemble du crédit à l'agriculture.

31. Une autre grande mesure du renforcement de l'autonomie des femmes. L'indice d'inégalité genre (IIG) du développement humain du PNUD a montré qu'en 2010 l'Afrique subsaharienne avait enregistré un IIG de 22%, ce qui indique un niveau élevé d'inégalité entre les femmes et les hommes, et représente la note la plus basse

après l'Asie du Sud, par rapport au reste des pays en développement. L'IIG des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes était de 15% alors que celui des pays de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique s'établissait pour la même période à 14% (PNUD, 2010).

1.3. La problématique et les priorités des Etats membres de l'UEMOA en matière de genre et développement

32. La majorité des pays ont donné la priorité à la réduction de la pauvreté, à la promotion de l'accès des femmes au crédit, à l'éducation et la formation des femmes et des filles, à la santé et à la pandémie du VIH/SIDA, à l'intégration des femmes dans l'économie, à la bonne gouvernance du point de vue des femmes et aux droits des femmes.

33. Les rapports suivants présentés au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (juin 2000) ont montré que d'importants obstacles persistent en dépit de progrès substantiels réalisés dans la voie de l'émancipation des femmes dans plusieurs secteurs. La synthèse des obstacles persistants ou nouveaux a donné lieu à l'adoption du document final qui définissait le nouveau cadre mondial ainsi que les nouvelles mesures qu'il fallait prendre pour réaliser les objectifs et les buts contenus dans la Déclaration et programme d'action de Beijing. Les institutions financières ont été invitées une fois de plus à affecter les ressources humaines et financières nécessaires aux activités spécifiques et ciblées en vue de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et de renforcer les stratégies d'éradication de la pauvreté avec la participation totale et efficace des femmes.

34. Il importe donc de comprendre les concepts qui sous-tendent les questions d'égalité entre les femmes et les hommes pour réaliser le genre de développement qui favorise l'égalité et qui réponde aux attentes à la fois des femmes et des hommes.

35. La question de savoir comment intégrer efficacement les femmes dans le processus de développement à la fois à titre d'agents et de bénéficiaires a évolué considérablement au cours de ces dernières années et a posé aux agences de développement un défi sur le plan théorique. L'approche suivie sur la scène internationale depuis les années 1970, appelée «Intégration de la femme dans le développement», ou IFD, cible les femmes par rapport à l'économie et le processus de développement dont les femmes étaient perçues comme exclues dans une grande mesure. Des mesures furent donc prises, dans ce contexte, pour intégrer la femme dans les activités de développement par l'entremise de projets ciblés ou des composantes de projet visant les femmes.

36. L'expérience aidant, on s'était rendu compte qu'en ciblant exclusivement les femmes on laissait de côté les relations politiques, économiques et sociales qui existent entre les femmes et les hommes, lesquelles façonnent leur vie, leurs stratégies de subsistance, leur avenir et leur bien-être, et on ne touchait pas aux mécanismes qui alimentent l'inégalité. Les projets IFD étaient souvent axés sur le bien-être social, ne prenaient pas en considération les besoins stratégiques des femmes et ne faisaient pas cas de leur rôle d'agents économiques de plein droit. Par

ailleurs, ils ne mettaient pas en question les relations entre les femmes et les hommes.

37. Dans la plupart des cas, les projets IFD sont restés à la périphérie du courant principal d'élaboration de politiques et de plans de développement et n'ont pas eu d'influence sur la théorie du développement. De plus, l'adoption de l'approche IFD a amenée les pays membres et les agences de développement à créer des structures séparées (ministères, départements, commissions, bureaux ou unités des femmes) chargées d'améliorer la situation des femmes, mais qui étaient sous-équipées par rapport aux autres unités organisationnelles en termes de personnel et de systèmes de soutien.

38. Compte tenu des limites de l'IFD, un nouveau concept appelé GED a fait son apparition au début des années 1990. La BOAD considère que contrairement à l'IFD, le GED cherche à restructurer le courant principal du développement par l'entremise de la prise en compte des visions, des besoins et des intérêts des femmes et des hommes en matière de définition des politiques, des priorités et des stratégies de développement².

39. L'approche GED ne cible pas exclusivement les femmes, mais plutôt les relations sociales, politiques et économiques ainsi que les structures et les processus qui créent, renforcent et alimentent l'inégalité, d'une part, et donnent lieu, à des résultats différents à la fois pour les femmes et pour les hommes, d'autre part.

40. L'approche GED met l'accent sur la nature fondamentalement sociale des disparités entre les femmes et les hommes et introduit le concept «prise en compte de la dimension femmes» à titre de stratégie clé visant à résorber l'exclusion des femmes de la prise de décision et de l'accès aux ressources et avantages de développement ainsi que du contrôle sur ceux-ci. La prise en compte de la problématique hommes-femmes vise principalement donc à amener les questions de genre au cœur de l'élaboration de politiques, de l'affectation des ressources, des structures et processus institutionnels et de la prise de décision quant aux objectifs et buts de développement.

41. Elle fait appel à l'analyse des sexospécificités pour recueillir de l'information sur les besoins des femmes et des hommes, les priorités, les chances, les obstacles et l'incidence que les activités de développement ont sur eux. Elle exige de la Banque qu'elle s'assure que les politiques et les programmes qui lui sont soumis par les Etats membres pour financement offrent des chances égales aux femmes et aux hommes de satisfaire leurs besoins propres.

42. Vu l'expérience que certaines agences de développement ont de cette approche, la Banque a compris quelque peu les conditions préalables à une opérationnalisation réussie de l'approche GED. Il s'agit par exemple de : (i)

² L'approche GED reconnaît que l'amélioration de la situation de la femme exige une analyse des relations qui existent entre elles et les hommes à beaucoup d'égards. Elle souligne la nécessité de comprendre les façons dont les disparités entre les femmes et les hommes peuvent contribuer à la taille et aux formes d'exclusion dont les femmes sont victimes dans le processus de développement. Elle considère donc que la participation, l'engagement et la coopération des hommes sont déterminants pour la transformation des relations femmes-hommes.

l'existence de rapports étroits entre le genre et le mandat général de l'institution; (ii) un climat institutionnel propice; (iii) une compétence administrative adéquate en matière de ressources humaines pour l'intégration des questions de genre dans les politiques, les programmes et les projets; l'institutionnalisation de l'approche GED; et (iv) une délimitation claire des responsabilités et de l'obligation de rendre compte. Elle exige également la mise au point d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs clairs permettant de suivre le rendement et d'évaluer les progrès réalisés; le renforcement des capacités pour améliorer la compétence au sujet des questions de genre; la prise de décisions en toute connaissance de cause concernant la façon de financer les activités GED et la promotion d'une collaboration efficace avec les pays membres et d'autres partenaires au développement.

II. LES OBSTACLES A LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

43. Les rapports faisant état des résultats enregistrés par les pouvoirs publics dans le domaine du genre au cours des dernières décennies (CEA, 1999) montrent que la plupart des pays africains en général, les pays membres en particulier, se sont fortement engagés à créer un environnement propice à la prise en compte des questions de genre et à la promotion du renforcement de l'autonomie des femmes. Des succès ont été enregistrés dans des domaines comme la mise sur pied de programmes de micro finance, la scolarisation accrue des filles, l'expansion des programmes d'alphabétisation à l'intention des adultes, l'extension géographique des services de santé, le lancement de campagnes et programmes de sensibilisation aux droits des femmes. La plupart des pays membres a mis au point des politiques nationales étendues en matière de genre dont s'inspirent d'autres secteurs pour l'intégration des questions de genre dans leurs politiques, plans et programmes.

44. Le rapport préparé par les ONG africaines sur la mise en œuvre des programmes d'action de Dakar et de Beijing au cours de ces décennies a également fait état des progrès réalisés. Toutefois, il a fait remarquer que le commerce mondial et les réformes économiques entreprises menaient de plus en plus à l'appauvrissement des femmes. Le rapport a émis des préoccupations au sujet de la pandémie du VIH/SIDA et du rythme auquel elle continuait de toucher les femmes. Il a également attiré l'attention aux études d'impact sur l'environnement, qui passaient outre les effets spécifiques sur le bien-être biologique, social et culturel des femmes. Les ONG ont également exprimé la nécessité de renforcer de toute urgence les capacités nationales en vue d'accélérer l'exécution des programmes d'action de Dakar et de Beijing par l'entremise de dispositions constitutionnelles, législatives et financières appropriées.

45. Les pays africains dans leur ensemble, font toutefois, face à un certain nombre d'obstacles dans la voie de la promotion d'un développement attentif au genre, dont les plus importants sont :

- l'incidence de la mondialisation, le coût élevé de la dette extérieure et la détérioration des termes de l'échange de plusieurs pays en développement, ce qui a aggravé les obstacles qui gênent le développement et augmenté la féminisation de la pauvreté;
- l'incapacité de la majorité des femmes de rester au courant et de tirer partie des avantages des progrès scientifiques et technologiques qui transforment les modes de production, contribuant ainsi à la création d'emplois et de nouvelles méthodes de travail et à l'éclosion d'une société fondée sur la connaissance;
- la progression rapide de la pandémie du VIH/SIDA, en particulier dans les pays en développement, qui annule les efforts faits pour la contenir et alourdit le fardeau des femmes qui doivent prendre des soins de personnes malades et des orphelins;
- la hausse des victimes et des dommages causés par des guerres civiles

où les femmes, plus souvent que les hommes, sont forcées de prendre des responsabilités supplémentaires liées à la satisfaction de besoins immédiats de leurs familles;

- la carence absolue de ressources humaines, financières et techniques et un recours élevé au financement de source externe dans un contexte de recul des prix des matières premières et de la baisse des ressources d'assistance officielle au développement à travers le monde;
- des dépenses militaires excessives qui continuent de siphonner les ressources du continent;
- le manque d'harmonisation et de coordination des politiques nationales avec les conventions internationales qui favorisent l'émancipation des femmes;
- faible niveau et affectation inadéquate des ressources humaines, techniques et financières aux structures nationales chargées des questions des femmes;
- rareté au niveau institutionnel des données désagrégées selon le genre qui peuvent être utilisées pour influencer l'élaboration de politiques et la prise de mesures attentives au genre; et
- faiblesse de l'organisation de la société civile et lente évolution des mentalités, attitudes et croyances non favorables à l'émancipation des femmes.

46. Ainsi, en dépit des progrès réalisés dans la plupart des pays, les données dont on dispose font état de la persistance de disparités entre les femmes et les hommes à divers niveaux.

47. Il faut donc que la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes soient intégrées à d'autres OMD, tels que la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé maternelle et infantile, et la lutte contre les maladies majeures, qui toutes exigent une focalisation sur les femmes. Pour accélérer les progrès en matière de genre, il est indispensable d'instaurer des lois et des politiques prévoyant des dispositions à long terme pour autonomiser les femmes de tout âge, quelle que soit leur occupation. En appliquant de telles politiques, il sera possible de maintenir le statut prioritaire de l'égalité entre les genres au-delà de 2015. Comme le thème du genre affecte tous les segments de la société, il est également recommandé d'impliquer les hommes dans les programmes, clubs, réseaux sociaux et activités organisationnelles ciblant les femmes (PNUD, 2011).

48. Compte tenu de l'importante contribution des femmes à la production de la richesse en Afrique de l'Ouest, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en matière de genre méritent une attention impérieuse. L'adoption de la présente politique et son intégration arrive donc à point nommé et permettra à la BOAD d'aider les pays membres à relever ce défi.

III. LES FONDEMENTS LES PRINCIPES DIRECTEURS ET LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE GENRE

3.6. Fondements de la politique de la Banque

49. La Banque a adopté la présente politique de genre pour jouer un rôle efficace conforme à la Déclaration et programme d'action de Beijing, laquelle demande aux institutions financières :

- d'accroître les ressources affectées à la lutte contre la pauvreté absolue;
- d'aider les institutions financières qui desservent les femmes entrepreneurs et productrices de petite et très petite envergure à faible revenu;
- d'accroître le financement au titre de l'éducation et de la formation des filles et des femmes;
- de donner une plus grande priorité à la santé des femmes;
- de réviser les politiques et les procédures ainsi que les méthodes de dotation en personnel pour s'assurer que les investissements et les programmes profitent aux femmes; et
- d'affecter les prêts et les dons aux programmes pour la mise en œuvre du programme d'action.

50. Cette politique aura également pour effet de permettre à la Banque de renforcer les engagements de la Conférence de Beijing, à savoir prendre des mesures spécifiques pour lancer le dialogue avec les pays sur la politique en matière de genre; peaufiner les procédures et programmes de la Banque pour s'assurer que l'analyse des sexes est exécutée à toutes les phases du cycle de projet et pour donner la priorité aux secteurs comme l'agriculture, l'éducation et la santé où des investissements visant les femmes produiront les rendements les plus élevés.

51. La politique de la Banque en matière de genre sera mise en œuvre dans le contexte de la mission qui lui a été confiée, à savoir « *promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest* ». La réduction de la pauvreté sera le cadre général dans le quel des mesures stratégiques seront prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, et les secteurs prioritaires énoncés dans les programmes d'action de Dakar et de Beijing pour le renforcement l'autonomie des femmes seront dûment pris en compte.

52. La Banque reconnaît que les relations inéquitables entre les hommes et les femmes ne peuvent être traitées en se concentrant uniquement sur le cas des femmes pris isolément. Les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes aussi bien que ceux des hommes doivent être pris en compte, tout comme les possibilités qui s'offrent à eux et les obstacles auxquels ils font face au niveau local, national, régional et international dans lequel ils évoluent.

3.7. Le but

53. La politique de la BOAD en matière de genre a pour but de promouvoir l'équité en matière de genre ainsi qu'un développement humain et économique durable au sein de l'UEMOA.

3.8. Les objectifs

54. La politique de la BOAD en matière de genre a été conçue avec le double objectif de favoriser la prise en compte des questions de genre dans les opérations de la Banque et de soutenir l'action entreprise par les pays membres de la Banque pour la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

3.9. Les principes directeurs

55. Les principes ci-après constitueront le fondement de l'aide de la BOAD en matière de genre et de renforcement de l'autonomie des femmes :

- **Intégration de l'analyse des sexospécificités à tous les programmes, projets et politiques de la Banque** : Les données de l'expérience montrent que les femmes et les hommes diffèrent dans la manière dont ils réagissent au développement et/ou en tirent profit, et qu'à moins de porter une attention toute spéciale aux différences entre les femmes et les hommes, planifier pour « la personne » peut se traduire par une exclusion des femmes en tant que participantes au changement ou bénéficiaires du changement. L'analyse des sexospécificités sera entreprise dans toutes les opérations de la Banque pour déterminer l'incidence que celles-ci peuvent avoir et aider à concevoir une politique, un programme ou un projet adéquat qui réponde aux besoins prioritaires des femmes et des hommes. Cela renforcera l'efficacité et la viabilité du développement;
- **Renforcement des relations de coopération entre les femmes et les hommes** : Cibler les femmes sans prendre en compte leurs relations avec les hommes peut compromettre l'objectif de réduction des disparités entre les femmes et les hommes. Les femmes ne vivent pas de façon isolée et, en agissant comme si c'était le cas, les spécialistes du développement risquent de se détourner des hommes, réduisant ainsi les effets de leurs interventions. Toutes les initiatives de développement doivent donner tant aux femmes qu'aux hommes les moyens de modifier leurs relations réciproques, en tenant compte des besoins et des intérêts des deux genres et en s'assurant qu'ils tirent tous équitablement profit du développement ;
- **le renforcement de l'autonomie des femmes sur le plan économique : un élément clé de développement durable** : Les femmes, en Afrique de l'Ouest, sont actives dans divers domaines de l'activité économique. En outre, elles sont souvent responsables au premier chef du bien-être de leurs familles. Cependant, en raison des barrières imposées par la loi et la coutume, les femmes ne peuvent guère accéder au crédit, à la terre et à l'outil de production. Ce qui les empêche de contribuer efficacement à l'économie. Les constatations faites montrent que l'octroi de services de

crédit aux femmes contribue à une amélioration de la productivité et à une division efficace du travail. Par ailleurs, par rapport aux hommes, les femmes qui ont des moyens économiques investissent davantage dans l'éducation et la santé de leurs enfants. Des mesures seront donc prises pour soutenir les initiatives des pays membres visant les femmes entrepreneurs et productrices des secteurs structuré et informel de l'économie et comportant des politiques et pratiques novatrices d'octroi de prêts ;

- **la prise en compte des différences entre les groupes de femmes dans les interventions de la Banque** : Même si elles font face aux mêmes difficultés, eu égard à la manière dont une société donnée définit le genre, d'autres facteurs importants tels que le statut social, la race, le groupe socio-culturel et la religion contribuent à définir leur position dans la société. Ainsi, des activités orientées vers une catégorie « femme » non différenciée peuvent servir la cause de certaines femmes et, dans le même temps, en léser d'autres. La conception de programmes et de projets doit tenir compte des différences qui existent entre les femmes ;
- **l'interventions ciblées dans l'application de la stratégie d'intégration des questions de genre** : Le ciblage de projets en faveur des femmes (ou des hommes) et la prise en compte des questions de genre ne sont pas des stratégies incompatibles. Il s'agit d'un choix stratégique et opérationnel à faire, au regard de situations particulières. Des interventions ciblées seront sans doute nécessaires pour régler les désavantages et les obstacles que connaissent les femmes tenant à la façon dont s'entend le concept de genre dans certains contextes. Les projets pourraient donc être conçus pour remédier aux disparités ou pour cibler les difficultés qu'éprouvent notamment les femmes dans des domaines tels que la propriété foncière, l'accès au crédit ou les connaissances de base du droit. De même, certaines activités pourront être axées sur les besoins particuliers des hommes, notamment la sensibilisation au VIH/SIDA, la répartition du travail selon le genre et les responsabilités des hommes en matière de santé génésique.

56. En tout état de cause, des ressources appropriées seront mobilisées pour faire face au financement de ces activités.

3.10. Les secteurs prioritaires

57. La vision expose les secteurs d'intervention clés où la Banque peut jouer un rôle de premier plan et mener des actions qui aient une incidence importante et mesurable sur le développement. Le genre y est défini comme une question transversale prioritaire qui doit imprégner toutes les opérations de la Banque. La nouvelle vision exige entre autres que la Banque travaille en collaboration avec les pays membres pour prendre en compte les questions de genre et favoriser la mise au point de mesures menant au renforcement de l'autonomie des femmes. Elle précise qu'il faut accorder une attention spéciale aux programmes qui visent à :

- fournir un appui accru aux programmes d'acquisition de connaissances

de base dans les domaines des affaires et du développement, de l'agroalimentaire et du marketing, des soins de santé primaires, du planning familial, de la gestion de l'eau et de l'assainissement, et des changements climatiques;

- éliminer les disparités entre les femmes et les hommes dans l'enseignement primaire et secondaire; et
- réduire la mortalité maternelle et infantile.

58. La vision de la Banque définit certains domaines importants sur lesquels porteront les opérations de la Banque. Elle accorde la priorité aux infrastructures, à l'énergie, à l'eau et l'assainissement, au développement rural et agricole, aux télécommunications, à l'industrie et aux changements climatiques. Ces secteurs d'intervention clés seront également les secteurs prioritaires pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes. S'employer à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans ces secteurs est un choix stratégique qui permettra de répartir efficacement les efforts et les ressources au profit de tous les citoyens de l'UEMOA.

IV. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

59. La stratégie opérationnelle envisagée est la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les programmes et projets financés par la BOAD, ainsi que dans ses documents de politique. Cette stratégie sera soutenue par des approches institutionnelles et financières qui renforceront les capacités d'intervention de la Banque dans le domaine.

4.6. Stratégie opérationnelle

Intégrer la problématique genre dans le cadre macroéconomique et les stratégies sectorielles de la Banque

60. Étant donné le nouvel objectif de prise en compte des questions de genre que s'est fixé la BOAD pour que les stratégies de conception et de mise en œuvre de programmes et projets répondent aux besoins spécifiques et potentiels des hommes et des femmes, l'analyse des sexospécificités en sera le principe directeur et un outil de programmation. Cela permettra d'intégrer des questions de genre, à tous les points d'entrée appropriés, dans divers documents de la Banque.

61. Un cadre de politique macroéconomique englobant les questions spécifiques des hommes et des femmes est indispensable pour la réalisation des objectifs d'égalité entre les genres au niveau sectoriel et des projets. Il est donc fondamental que les considérations de genre soient intégrées dans toutes les activités macroéconomiques en amont, par lesquelles les politiques de la BOAD se concrétisent en programmes et projets. Elles comprennent les documents portant plan stratégie, les cadres stratégiques de réduction de la pauvreté, les rapports de revue de portefeuille, etc. L'efficacité de cette méthode sera pleinement renforcée par la Banque à travers une approche participative qui associera les autorités nationales, des membres de la société civile, des bailleurs de fonds et le secteur

privé à l'élaboration et à l'exécution d'activités financées par la BOAD dans ce domaine.

62. Étant donné que la Banque attache une importance particulière à la qualité au point d'entrée, elle utilisera tous les modes de consultation possibles pour dialoguer avec les pays membres emprunteurs des orientations générales de leurs politiques et programmes traitant de questions spécifiques des hommes et des femmes, identifier les domaines d'intérêt commun, discuter des engagements pris durant les conférences de Dakar et de Beijing, et encourager les pays membres à aller au-delà d'une simple ratification des conventions, telles celles de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, pour les mettre effectivement en application.

63. La Banque révisera périodiquement le Manuel des opérations pour prendre effectivement en compte la problématique hommes-femmes. Par ailleurs, l'évaluation des politiques et des institutions nationales sera révisée pour prendre en compte les progrès réalisés par les pays membres dans la mise en œuvre de leurs plans d'action et des conventions internationales sur les droits humains des femmes.

Veiller à la mise en œuvre de la politique basée sur les résultats

64. Il est impératif de définir des indicateurs axés sur les résultats, qui tiennent dûment compte des considérations de genre pour mesurer l'efficacité des mesures d'intégration des questions de genre. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs⁶ des résultats limités dans le temps obtenus dans l'amélioration des rapports hommes-femmes, seront définis pour déterminer dans quelle mesure les politiques, programmes et projets de la Banque ont réussi à atteindre les objectifs fixés d'égalité entre les hommes et les femmes. À ce propos, la Banque fera, dans la mesure du possible, rapport chaque année du pourcentage de programmes et de projets actuellement en faveur de l'intégration des femmes, la taille, en termes financiers et de ressources de la composante liée au genre des programmes et projets, et le nombre de femmes et d'hommes par rapport au nombre total de bénéficiaires d'un projet donné.

65. Pour s'assurer que la stratégie de mise au point et d'exécution des programmes et des projets répond aux besoins spécifiques des hommes et des femmes, la place qui doit être réservée aux femmes dans la société sera définie dans ce contexte et des propositions concrètes seront faites quant à la manière dont ces projets envisagent d'aborder les considérations de genre. Pour faciliter ce processus, des guides de consultation rapide et des directives sectorielles sur les questions de genre seront utilisés. Durant tout le cycle des programmes et des projets (de l'identification à l'évaluation), les informations consisteront, dans la mesure du possible, de données ventilées par genre sur les bénéficiaires prévus. Les indicateurs du suivi et de l'évaluation varieront en fonction des objectifs sectoriels et de ceux des programmes et projets. Par ailleurs, la Banque s'efforcera non seulement d'évaluer les résultats des projets, mais aussi de déterminer dans quelle mesure les ressources de la Banque sont parvenues à susciter des résultats

⁶ Faits, avis ou perceptions qui mettent en évidence une condition ou situation spécifique et mesurent l'évolution dans le temps de cette condition ou situation (ACDI, 1996).

effectivement axés sur les objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes en matière d'accès et de contrôles des ressources.

66. La Banque élaborera un système intégré d'examen et d'évaluation des projets, en fonction de leurs incidences écologiques et sociales prévues conformément à sa politique environnementale, y compris sur les questions de genre. Le système de catégorisation indiquera les mesures spécifiques à prendre pour s'assurer que ces effets sont équitables et proposera des mesures d'atténuation, au cas où certaines d'entre elles seraient défavorables.

Faire de la participation des organisations de la société civile un outil de mise en œuvre de la politique

67. La Banque perçoit la coopération avec les organisations de la société civile comme une stratégie qui lui permettra d'atteindre ses objectifs premiers, à savoir la réduction de la pauvreté et la promotion de la bonne gouvernance. La présente politique souligne l'importance de collaborer avec des associations de femmes et des ONG spécialisées dans les questions de genre. Elle reconnaît également le rôle important que jouent les organisations de la société civile, qui œuvrent en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques et pratiques des secteurs public et privé.

68. Puisque l'expérience montre que le point de vue des femmes n'est pas toujours suffisamment pris en compte durant l'identification et la conception des projets, les missions de la Banque chargées d'exécuter les différentes phases du cycle des projets prendront des mesures spéciales pour s'assurer de la pleine participation des femmes à ces processus. Pour ce faire, elles devront définir et établir des relations de travail avec des organisations de femmes, au niveau communautaire, local, national ou international. Une attention particulière sera accordée au lieu et au moment où se dérouleront les travaux, à l'organisation des réunions, à la possibilité de tenir des réunions séparées ou conjointes et à la manière dont l'information sera diffusée, étant donné que le degré d'alphabétisation peut varier selon le genre.

Soutenir les activités des pays membres dans le domaine du genre

69. Le soutien de la BOAD aux pays membres concernera les secteurs prioritaires, à savoir la pauvreté, la santé, l'éducation, les droits des femmes et le renforcement de leur autonomie économique. Les pays membres sont en train d'exécuter leurs plans d'action élaborés, suite à la Conférence de Beijing, et ont déjà mis sur pied des organismes d'aide aux femmes⁷, ratifié la convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et adopté des lois pour remédier aux inégalités entre les hommes et les femmes.

70. L'égalité entre les genres ne pourra certes se réaliser que grâce aux initiatives émanant des pays membres eux-mêmes. La Banque, en raison de sa collaboration avec des organismes et des ONG chargés des questions des femmes, peut donner des indications utiles à ces pays quant à la manière d'aborder les questions concernant l'égalité des genres. La Banque devra donc saisir toutes les occasions, pour plaider la cause de l'égalité entre les femmes et les hommes et explorer les voies et moyens par lesquels en leur apportant son concours, elle peut contribuer à la réalisation de leurs objectifs d'égalité entre les genres. Les entretiens avec les partenaires des pays membres, notamment avec les ministères des affaires féminines, de la microfinance, des finances et du plan et/ou du développement, porteront sur une gamme étendue de questions, dont l'environnement politique pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes, d'éventuels domaines de coopération en vue de la mise en œuvre des politiques et des plans d'action adoptés, suite à la Conférence de Beijing, ainsi qu'aux résolutions de Banjul de décembre 2007.

71. Dans la mesure où les initiatives ciblant les femmes et celles prenant en compte des questions de genre ne sont nullement incompatibles, la Banque continuera, à la demande des pays membres, de soutenir des projets ou des composantes distinctes en faveur des femmes. Cette méthode s'adapte particulièrement aux situations où il est nécessaire de traiter des besoins/priorités sexospécifiques et de réduire les disparités entre les genres, et celles où les normes socioculturelles exigent que les activités en faveur des femmes ou des hommes soient exécutées séparément.

72. L'aide à la promotion de la prise en compte de la problématique hommes-femmes fera cas de la diversité des cadres socioéconomiques, politiques et culturels, qui différencie les pays. Il existe une multitude de cas attestant le degré d'engagement des pays membres à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, le niveau des connaissances et des compétences pour entreprendre des analyses comparatives entre les genres et planifier l'égalité entre les hommes et les femmes, la disponibilité de données pour pouvoir formuler et planifier des politiques prenant en compte des facteurs de genre, ainsi que la capacité des organisations de la société civile et de la BOAD en matière de genre et leur possibilité de collaborer avec les pouvoirs publics.

73. Ainsi, les opérations ayant trait aux questions de genre et au renforcement de l'autonomie des femmes, financées par la Banque, seront flexibles et comprendront,

⁷ Par organisme national on entend les départements ministériels ainsi que les commissions ou directions nationales chargés des questions de genre ou de la promotion des femmes.

outre des prêts, des services de consultants, une assistance technique directe et d'autres activités hors projet. La Banque soutiendra également des programmes de formation sur les rôles des hommes et des femmes, destinés aux cadres des pays membres, pour leur inculquer les connaissances nécessaires pour intégrer les problèmes spécifiques aux hommes et aux femmes dans le cycle de programmation national. Cette formation sera surtout destinée au personnel des principaux ministères chargés de l'allocation des ressources, tels les ministères du plan et des finances et de ceux chargés de la condition féminine ou toute autre structure appropriée. Des institutions locales reconnues, spécialisées dans les questions de genre seront identifiées pour participer à ce programme. Le personnel d'autres secteurs d'activité et des organisations de la société civile bénéficiera également de ce type de formation pour susciter des débats internes au niveau des pays membres et développer des vues communes sur la place respective des hommes et des femmes dans la société.

4.7. Stratégie institutionnelle

Organiser la gestion institutionnelle transversale de la politique à travers une Unité organisationnelle dédiée et une implication forte de la haute direction

74. La BOAD est consciente que la prise en compte de la problématique hommes-femmes est une question de portée générale qui recouvre divers niveaux de gestion. À ce titre, la Haute direction continuera de donner les indications nécessaires faisant des questions de genre une priorité.

La responsabilité fonctionnelle

75. L'Unité de gestion de l'environnement et du développement durable de la Banque sera chargée de la mise en œuvre effective des questions de genre. Cette unité disposera de personnel chargé de soutenir le développement, la mise en œuvre et la fourniture de conseil sur l'égalité des sexes. À ce propos, le département intégrera dans son programme de travail des activités liées à la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Dans son rapport avec les pays membres, ce département profitera des entretiens avec les autorités nationales sur les orientations de leurs pays pour leur démontrer que cette prise en compte fait partie des conditionnalités de tous les programmes et projets financés par la Banque.

Renforcer les compétences techniques de la Banque dans le domaine du genre

76. Pour réussir à mettre en œuvre les stratégies envisagées et à s'entendre avec les différents partenaires sur les questions relatives à l'égalité des genres, la Banque doit avoir, à tous les niveaux, un personnel sensible à l'équité en matière de genre. Des programmes de formation à l'analyse des spécificités seront donc conçus pour répondre aux différents besoins et niveaux de personnel pour les sensibiliser davantage aux questions de genre, leur inculquer des connaissances spécifiques dans ce domaine et leur permettre de plaider efficacement la cause de l'égalité entre les femmes et les hommes. De son côté, la Banque utilisera des modèles éprouvés de formation et de renforcement des capacités du personnel pour parfaire leur

aptitude à dialoguer, à négocier et à faciliter le processus de participation des personnes concernées.

77. La Banque fournira également au personnel des matériels didactiques sur l'analyse des problèmes spécifiques des hommes et des femmes. Des matériels de sensibilisation, y compris des outils pour analyser des problèmes propres à chaque genre seront mis à la disposition du personnel sur le site Web de la Banque. En outre, des guides de consultation rapide pour l'intégration dans des projets de questions intersectorielles, y compris celles de genre, durant tout leur cycle seront élaborés et distribués au personnel des départements des opérations. Le cadre analytique des questions de genre sera présenté en détail dans les directives de la Banque en matière de genre.

Coopérer avec les réseaux et institutions impliquées dans la promotion genre et développement

78. La Banque collaborera avec des organismes régionaux et d'autres partenaires au développement – dont des institutions et ONG de l'UEMOA œuvrant pour les questions de genre – tels que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, le Forum des éducatrices africaines, *Women in Law and Development in Africa* (WILDAF) et beaucoup d'autres encore – qui peuvent échanger des stratégies, des indications et leur expérience en la matière. À ce propos, la Banque s'efforcera de participer à des réunions sur le partage des expériences et des stratégies relatives à la prise en compte de la problématique hommes-femmes. Sa coopération avec d'autres institutions permettra à la Banque d'établir des mécanismes d'échange d'informations entre les pays membres, d'autres partenaires au développement et elle, de mettre à jour ses bases de données en sélectionnant les informations utiles et en recensant des consultants compétents en la matière dans la sous-région ouest africaine, de contribuer aux perspectives économiques contemporaines et de produire des informations sur les questions de genre.

4.8. Stratégie d'allocation des ressources financières

Encourager une politique appropriée d'allocation des ressources financières

79. Faire en sorte que les programmes de prêt et le processus de budgétisation de la Banque prennent en compte la problématique hommes-femmes est le moyen d'octroyer des ressources pour répondre aux différents besoins des femmes et des hommes, et indiquer que les questions de genre doivent être traitées en priorité.

80. L'opérationnalisation du concept de prise en compte des questions de genre ne veut pas nécessairement dire qu'il faudra allouer un budget séparé pour les femmes. Elle nécessitera plutôt une analyse de l'incidence des opérations de prêt de la Banque sur les femmes et les hommes. Ainsi, les activités liées à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans des opérations telles que le recrutement de consultants, la prolongation de la durée des missions et la participation d'organisations de la société civile œuvrant pour les femmes aux dialogues avec les

pouvoirs publics sur les orientations de leurs pays, font partie du coût normal des projets.

81. Les initiatives catalytiques destinées à favoriser le renforcement de l'autonomie des femmes par l'entremise d'activités autres que celles liées à l'octroi de prêts seront examinées sans les prochains budgets de la Banque, des ressources seront allouées pour financer, par exemple, la formation du personnel et d'autres activités connexes, la recherche sur les sexospécificités, l'organisation ou le financement d'ateliers, de séminaires et autres réunions de discussion sur les questions de genre.

82. La Banque utilisera également des ressources autres que les prêts ils prennent en compte l'élaboration de termes de référence qui tiennent compte des facteurs de genre, la collecte de données ventilées par genre et la promotion de projets pilotes innovateurs.

CONCLUSION

83. La présente politique codifie l'engagement officiel de la BOAD à l'égard de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans ses opérations. Elle cherche à planifier de façon plus méthodique les opérations de développement, afin qu'elles puissent répondre aux besoins prioritaires non seulement des femmes, mais aussi des hommes, pour plus d'efficacité, d'efficacités et de viabilité. Elle est axée sur les rapports hommes-femmes, lesquels définissent le statut des uns et des autres. Suite à la mise en place d'un cadre d'analyse des problèmes propres à chaque genre, le caractère fondamentalement social des disparités entre hommes et femmes, cause d'inégalité entre eux, est encore plus évident. La présente politique adopte le concept de prise en compte des questions de genre à titre de stratégie clé de lutte contre l'exclusion des femmes de la prise de décisions et le manque d'accès aux ressources et avantages du développement et de contrôle sur ceux-ci.

84. La Banque continuera de mener, au sein de l'UEMOA, une politique de développement attentive de genre, parallèlement aux priorités de développement des pays membres, puisqu'elle reconnaît que, pour parvenir à un développement durable, il faut prendre les questions de genre en compte dans la planification et la pratique du développement dans les domaines d'intervention prioritaires de la Banque.

85. Les programmes et les stratégies institutionnelles définis dans le présent document soulignent l'importance de procéder à une analyse des sexes, non seulement pour le principe, mais aussi en tant que moyen de prise en compte du genre. Les mesures nécessaires pour s'assurer de l'intégration des questions de genre dans les activités macroéconomiques et sectorielles ont été également identifiées. Les stratégies insistent sur la nécessité de répartir les rôles et responsabilités, le renforcement des capacités des hommes et des femmes, et les caractéristiques des outils de contrôle et d'évaluation. Elles mettent également l'accent sur la nécessité d'instituer un système de catégorisation de projets, qui permettra à la Banque de consacrer plus pleinement des ressources et des efforts à la prise en compte de la problématique hommes-femmes et au renforcement de l'autonomie des femmes.

86. La politique souligne l'importance de la participation des personnes concernées et du dialogue sur les orientations des pays et la nécessité pour la Banque de s'inspirer des informations utiles et de l'expérience des organisations de la société civile. Les activités nécessaires à la mise en place de systèmes et mécanismes pour renforcer la coopération avec d'autres partenaires au développement.

GLOSSAIRE DES TERMES ET CONCEPTS

ACTIVITÉ PROCRÉATRICE : Ensemble de tâches liées à la procréation et au maintien de la vie des ressources humaines, ce qui comprend le maintien de la maison, de la famille, de la collectivité –ramassage du bois de chauffage, alimentation de la maison en eau, préparation des repas, soins des enfants (et peut-être des personnes âgées)- l'éducation, l'hygiène et les obligations sociales déterminées par la collectivité (activités liées aux naissances, aux mariages et aux funérailles). Ces activités ne sont généralement pas rémunérées et ne sont pas, très souvent, prises en compte dans les chiffres et les revenus de l'emploi parce qu'elles sont considérées comme des activités non économiques.

ANALYSE DES SEXOSPÉCIFICITÉS : Évaluation systématique des politiques et pratiques touchant les femmes et les hommes respectivement ainsi que les rapports sociaux et économiques existant entre eux. L'application d'un point de vue axé sur le genre à la question de développement qu'on traite exige une analyse de la division du travail selon le genre, l'identification des besoins et des priorités des femmes et des hommes, l'identification des chances et des obstacles qui existent dans la voie de la réalisation des objectifs de développement, ainsi que le choix d'une stratégie d'intervention appropriée.

AVANTAGE : Revenu, bien matériel ou aliments pour la consommation ou la vente, mais aussi statut, pouvoir, respect et reconnaissance.

BESOIN DES FEMMES ET DES HOMMES : Besoin tenant à la situation relative des femmes (et des hommes) par rapport à la division du travail selon le genre. Habituellement, les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes besoins. Par exemple, il existe deux types de besoins pour les femmes :

Besoins pratiques : Il s'agit de besoins sont liés à la division traditionnelle du travail et sont propres à des groupes de femmes en particulier. Ils renvoient à des nécessités immédiates perçues (nourriture, logement, revenu) et sont spécifiques à un contexte. Les projets visant à répondre à ses besoins comprennent des programmes d'octroi de crédit, de production de revenu d'appoint, de moulins à grains, de services de santé, d'adduction d'eau et d'assainissement. Ils font participer les femmes à titre de bénéficiaires et de participantes et influent sur leur condition.

Besoins stratégiques : Besoins à long terme et qui mettent en cause la répartition du travail selon le genre et l'absence d'égalité entre les femmes et les hommes. Les projets qui répondent à ces besoins comprennent les droits juridiques, l'acquisition de compétences et la formation au leadership. Ils font participer les femmes à titre d'agents et ont une incidence sur la position des femmes par rapport aux hommes.

BUDGET ATTENTIF AU GENRE : Méthode d'établissement de budgets qui prend en compte la façon dont le budget d'une administration publique ou d'une organisation touche les femmes et les hommes, les filles et les garçons, des groupes de femmes et d'hommes et des groupes de filles et de garçons. Il ne s'agit pas d'un budget séparé ni de la recherche de ressources supplémentaires pour les femmes.

DÉVELOPPEMENT : Processus par lequel les membres d'une société augmentent leurs capacités personnelles et institutionnelles de collecte et de gestion de ressources en vue d'améliorer la qualité de leur vie de façon durable et équitable.

DIVISION DU TRAVAIL SELON LE GENRE : Système social global dans lequel les femmes et les hommes jouent des rôles séparés. Cette division n'est pas fondée sur les aptitudes, mais sur le genre des personnes. L'inégalité en matière de division du travail selon le sexe s'entend d'une situation où un genre porte le gros du fardeau du travail, et où la répartition des récompenses est inégale selon le genre.

DONNÉES DÉSAGRÉES SELON LE GENRE : Collecte de données et analyse des résultats selon le genre, c'est-à-dire des données sur le statut et les rôles socioéconomiques des différents groupes de femmes et d'hommes ou des données fondées sur les caractéristiques biologiques des femmes et des hommes.

DISCRIMINATION FONDÉE SUR LE GENRE : Traitement différent selon le genre des personnes. Discrimination systématique et structurelle à l'égard des femmes en matière de répartition du revenu, d'accès aux ressources et de participation à la prise de décision. Deux types : la discrimination systémique, qui est l'enracinement de normes sociales, culturelles et physiques dans les processus et les pratiques d'une organisation. Elle se manifeste lorsqu'une organisation adopte des pratiques qui ont une incidence négative ou différenciée sur les femmes ou sur les hommes. Il y a discrimination structurelle lorsque le système de discrimination fondée sur le sexe d'une société est appliqué des institutions publiques ou sociales. Ce type de discrimination devient plus enraciné s'il est maintenu par des règlements administratifs et des lois, plutôt que simplement par la coutume et la tradition.

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : Jouissance à part égale par les femmes et les hommes des biens, chances, ressources et récompenses tenus en considération dans la société. Pour réaliser cette égalité, il faut modifier les pratiques institutionnelles et les relations sociales par lesquelles les disparités sont renforcées et alimentées.

ÉQUITÉ EN MATIÈRE DE GENRE : Répartition équitable des avantages et des récompenses entre les hommes et les femmes.

GENRE : Personne femelle ou mâle dans une société donnée. Mais aussi caractéristiques et chances sur les plans social, politique et culturel liées au statut de mâle ou de femelle. Cette définition varie d'une société à l'autre, est associée à une époque et peut être changée.

FORMATION AUX QUESTIONS DE GENRE : Fourniture d'un enseignement formel et de connaissances visant à accroître les aptitudes à l'analyse des sexospécificités et la sensibilisation aux questions de genre. Ces aptitudes sont mises à contribution pour la définition et le traitement des questions de genre dans la mise au point de programmes.

INDICATEUR DE SENSIBILISATION AU GENRE : Chiffre, fait ou perception visant à indiquer à quel degré et de quelle façon un programme ou un projet de développement réalise les objectifs fixés et enregistre des résultats au plan de l'équité en matière de genre.

INDIFFÉRENCE AUX SEXOSPÉCIFICITÉS : Inaptitude à reconnaître que les rôles et les responsabilités ne sont pas les mêmes pour les femmes et les hommes et, par conséquent, inaptitude à se rendre compte que les politiques, les programmes et les projets peuvent ne pas avoir la même incidence sur les femmes et sur les hommes.

PLANIFICATION ATTENTIVE AU GENRE : Planification tenant compte de l'incidence que les politiques et les programmes ont sur les femmes et sur les hommes.

PLANIFICATION SELON LE GENRE : Formulation de stratégies spécifiques visant à donner des chances et des avantages égaux à la fois aux femmes et aux hommes.

POINT DE VUE TENANT COMPTE DES SEXOSPÉCIFICITÉS : Perception des problèmes, des obstacles, des besoins et des intérêts et de leur importance relative du point de vue soit des femmes soit des hommes.

POLITIQUE : Répartition du pouvoir au double plan des ressources et de l'influence.

PRISE EN COMPTE DE LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES : Processus d'identification, de prise en compte intégrale et d'intégration des besoins et des intérêts des femmes et des hommes dans toutes les politiques, les stratégies, les programmes et les activités administratives et financières. Cela comprend la reconnaissance et l'examen des relations de collaboration et de conflit qui existent entre les femmes et les hommes. L'analyse des sexospécificités est utilisée par les intervenants du domaine du développement pour cerner les opportunités et les obstacles pour chaque genre et pour déterminer si les politiques et les programmes mis en œuvre offrent des chances égales aux femmes et aux hommes. La prise en compte de la problématique hommes-femmes vise également à faire participer les femmes, dans la plus grande mesure possible, au processus de décision concernant le développement.

QUESTION DE GENRE : Cas d'inégalité reconnu injuste. Le fait que le taux d'analphabétisme des femmes est plus élevé que celui des hommes est une question de genre qui devrait être prise en compte dans un projet exigeant des aptitudes de lecture et d'écriture. Autres exemples : les mutilations génitales féminines, la violence faite aux femmes, la discrimination à l'endroit des hommes dans les services de planning familial, etc.

RENFORCEMENT D'AUTONOMIE : Prise en main de sa propre vie par des choix étendus. Le renforcement de l'autonomie englobe l'autonomie et la confiance en soi et est lié de façon intrinsèque à la connaissance et au choix. **VOICE?** C'est une fonction de l'initiative personnelle que favorise l'évolution des institutions.

RÔLE SELON LE GENRE : Système social, plutôt que biologique, de classification des rôles. Exemple : si l'éducation des enfants est classée comme un rôle réservé aux femmes, cela devient un rôle selon le genre, et non un rôle assumé par une personne de sexe féminin. L'éducation des enfants peut être assurée également par les hommes et par les femmes. Le rôle selon le genre s'oppose au rôle selon le sexe, qui ne peut pas être assumé indifféremment par les hommes et par les femmes.

SENSIBILISATION AUX QUESTIONS DE GENRE : Aptitude à reconnaître les besoins des femmes et des hommes et les obstacles auxquels ils font face et aptitude à reconnaître la différence entre leurs perceptions et leurs intérêts tenant à leur statut différent dans la société.

SENSIBILISATION AUX QUESTIONS DE GENRE : Reconnaissance des différences qui existent au niveau des intérêts, des besoins et des rôles des femmes et des hommes dans la société et de la façon dont cela donne lieu à des disparités au niveau du pouvoir, du statut et des privilèges. Aussi, aptitude à cerner les problèmes provoqués par l'inégalité et la discrimination fondées sur le genre.

SEXE : Caractéristique biologique de l'homme et de la femme.

STÉRÉOTYPIE DES RÔLES SELON LE GENRE : Présentation constante (dans les médias ou l'enseignement) des femmes et des hommes jouant certains rôles selon la division du travail et le comportement sanctionnés par la société.

TRAVAIL PRODUCTIF : Travail lié à la production de biens et services destinés au marché.